



**Arrêté N°AJU2025.097**

**OBJET : Arrêté portant mise à enquête publique de la procédure de révision du Schéma de Cohérence Territorial Sud Pays d'Auge**

**SERVICE : Urbanisme Prévisionnel**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**VU** le Code de l'Urbanisme, notamment les articles concernant l'enquête publique L.153-19 et R.153-8 ;

**VU** le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> juillet 2002 délimitant le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale pour le Sud Pays d'Auge ;

**VU** la délibération n°2011-10 du 24 octobre 2011 du Syndicat Mixte portant approbation du Schéma de Cohérence Territoriale pour le Sud Pays d'Auge ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, et notamment l'article 5 mettant fin à l'exercice de cette compétence par le syndicat mixte du SCoT Sud Pays d'Auge au profit de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie ;

**VU** la délibération n°2017-154 du 19 octobre 2017 approuvant l'analyse des résultats de l'application du SCoT présentée et décidant de mettre à la révision le Schéma de Cohérence Territoriale Sud Pays d'Auge ;

**VU** la délibération n°2021.063 du 30 juin 2021 portant prescription de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale, définition des objectifs ainsi que définition des modalités de la concertation ;

**VU** la délibération n°2024.091 du 5 décembre 2024 actant la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement Stratégique (P.A.S.) du Schéma de Cohérence Territoriale ;

**VU** la délibération n°2025.030 du 24 avril 2025 approuvant le bilan de concertation et arrêtant le projet de Schéma de Cohérence Territorial Sud Pays d'Auge révisé ;

**VU** la décision N°E25000039/14 du 14 mai 2025 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Caen désignant le commissaire enquêteur ;

**VU** la décision modificative N°E25000039/14 du 26 mai 2025 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Caen, annulant et remplaçant la décision du 14 mai 2025 et désignant une commission d'enquête ;

**VU** les différents avis recueillis sur le projet de SCoT arrêté ;

**VU** les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

Et après concertation avec la présidente et les membres de la commission d'enquête,

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

Il est procédé à une enquête publique relative à la révision du Schéma de Cohérence Territorial Sud Pays d'Auge, prescrite le 30 juin 2021.

Le SCoT est un document de planification territoriale dont l'objectif est de définir une stratégie globale d'aménagement et de développement durable du territoire.

La révision du SCoT Sud Pays d'Auge vise à :

- le mettre en compatibilité avec les évolutions réglementaires ;
- le mettre en compatibilité avec les documents de rang supérieur, approuvé après approbation du SCoT Sud Pays d'Auge ; notamment le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) approuvé en décembre 2015 par le Préfet coordonnateur du Bassin Seine-Normandie, et les règles générales du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) en cours d'élaboration au moment du bilan et approuvé en date du 2 juillet 2020 par le Préfet de la Région Normandie;
- prendre en compte les documents supérieurs approuvés après approbation du SCoT Sud Pays d'Auge ; notamment le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) approuvé en juillet 2014, et les objectifs du SRADDET en cours d'élaboration au moment du bilan et en vigueur depuis le 2 juillet 2020 ;
- prendre en compte les évolutions de périmètre du SCoT (et notamment la création de communes nouvelles et la réduction du périmètre effective au 1er janvier 2017) ;
- prendre en compte les enjeux de territoire émergents qui ont été mis en évidence lors des ateliers thématiques du SCoT et le projet de territoire de la CALN.

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers, dans le cadre de la révision du SCoT Sud Pays d'Auge.

### **ARTICLE 2 : INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES DU PROJET ET AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

Le projet de révision de SCoT Sud Pays d'Auge comprend, dans son rapport de présentation, une évaluation environnementale ayant pour objectif d'identifier et d'exposer les incidences notables du projet sur l'environnement et la santé.

Le projet de SCoT arrêté a fait l'objet d'une consultation auprès de l'autorité environnementale. L'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale sont intégrés au dossier d'enquête publique, consultable dans les conditions définies à l'article 8.

### **ARTICLE 3 : IDENTITE ET COORDONNEES DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU PLAN AUPRES DE LAQUELLE DES INFORMATIONS PEUVENT ETRE DEMANDEES.**

La personne publique responsable du dossier soumis à l'enquête publique est :

**Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie**  
**11 Place F. MITTERRAND - 14100 LISIEUX**  
**02.31.61.66.00**



Le service représentant le responsable du dossier auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :

**Le service Urbanisme Prévisionnel  
Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, pôle Aménagement  
38 rue du Carmel –14100 LISIEUX  
02.31.61.66.09 – aménagement@agglo-lisieux.fr**

Toute correspondance postale doit être adressée selon les modalités précisées à l'article 6 du présent arrêté.

#### **ARTICLE 4 : COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE**

Le Tribunal Administratif de Caen a désigné une Commission d'enquête, composée comme suit :

Présidente : Madame Marie-Rose ZEYMES, secrétaire technique à la retraite

Membres : Monsieur Rémi DE LA PORTE DES VAUX et Monsieur Pierre GUINVARC'h

#### **ARTICLE 5 : DECISIONS POUVANT ETRE ADOPTEES AU TERME DE L'ENQUETE ET AUTORITE COMPETENTE A STATUER**

À l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du SCoT Sud Pays d'Auge, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis dans le cadre de la phase de consultation, sera soumis par délibération à l'approbation du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, puis rendue opposable, après exécution des formalités requises.

#### **ARTICLE 6 : SIEGE DE L'ENQUETE PUBLIQUE OÙ TOUTE CORRESPONDANCE POSTALE RELATIVE A L'ENQUETE PEUT ETRE ADRESSEE AU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Le siège de l'enquête publique relative à la révision du SCoT Sud Pays d'Auge est établi au pôle Aménagement de l'Agglomération Lisieux Normandie (38 rue du Carmel, 14100 Lisieux). Par conséquent, toute correspondance postale relative à l'enquête peut être adressée à :

**Madame la Présidente de la commission d'enquête relative à la procédure de révision du  
SCoT Sud Pays d'Auge  
Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, pôle Aménagement  
38 rue du Carmel –14100 LISIEUX**

#### **ARTICLE 7 : DATE, DUREE ET PERIMETRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

L'enquête publique se déroulera **du lundi 15 septembre 2025 à 15h, au vendredi 17 octobre 2025 à 16h**, soit pendant **une durée de 33 jours consécutifs**,

Le périmètre de l'enquête publique couvre les 53 communes de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Le Projet de SCoT arrêté comportant :
  - Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
  - Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) – comprenant un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) ;
  - Les annexes, comprenant le diagnostic territorial, l'Etat Initial de l'Environnement, l'évaluation environnementale, la justification des choix retenus pour établir le projet d'aménagement stratégique et le document d'orientation et d'objectifs et l'analyse de la consommation d'espaces naturels,



agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de schéma et la justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le document d'orientation et d'objectifs

- Les actes administratifs de la procédure ;
- L'avis de l'Autorité Environnementale avec la réponse du maître d'ouvrage à cet avis. Cet avis est également consultable à l'adresse internet suivante : [www.mrae.developpement-durable.gouv.fr](http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).
- Les avis reçus des personnes publiques associées à la révision du SCoT Sud Pays d'Auge ;
- La note explicative comportant mention des textes régissant l'enquête publique et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure de révision du SCoT Sud Pays d'Auge ;

## ARTICLE 8 : LIEUX, ADRESSES ET SITE INTERNET DANS LESQUELS LE DOSSIER D'ENQUETE PEUT ETRE CONSULTE PENDANT TOUTE LA DUREE DE L'ENQUETE

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête publique :

- en format papier dans les différents lieux de l'enquête publique détaillés ci-dessous :

Lieux	Horaires d'ouverture au public
<b>Pôle Aménagement de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie</b> 38 rue du Carmel 14100 Lisieux	Les lundi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h Les mardi et jeudi de 9h à 12h Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
<b>Mairie de Livarot</b> 11, Place Georges Bisson - Livarot 14140 Livarot-Pays d'Auge	Du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h45 à 17h30
<b>Mairie de Fervaques</b> 172 route de Saint Martin de la Lieue - Fervaques 14140 Livarot-Pays d'Auge	Le lundi et le vendredi de 14h à 17h30
<b>Maison France Services d'Orbec</b> 2bis rue de Verdun 14290 Orbec	Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h15 Le mercredi de 8h45 à 12h45 Le samedi de 8h45 à 12h45
<b>Mairie de Marolles</b> 6 Place de la Mairie 14100 Marolles	Le mardi de 16h 00 à 18h 00 Le jeudi de 17h 00 à 19h 00
<b>Maison France Services de Saint-Pierre-en-Auge</b> Aile Ouest de l'Abbaye 16 rue de l'Abbatiale - Saint-Pierre-sur-Dives 14170 Saint-Pierre-en-Auge	Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h15 Le mercredi de 8h45 à 12h45 Le samedi de 8h45 à 12h45
<b>Mairie de Val-de-Vie</b> 30 route des Montgommery 14140 Val-de-Vie	Le lundi de 14h00 à 18h30 Le mercredi de 10h00 à 13h00
<b>Maison France Services de Mézidon Vallée d'Auge</b> Place de la Résistance 12, rue Voltaire, Mézidon-Canon 14270 Mézidon Vallée d'Auge	Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h15. Le mercredi et le samedi de 8h45 à 12h45.
<b>Maison France Services de Cambremer</b> 2, place de la mairie 14340 Cambremer	Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h15

	Le mercredi de 8h45 à 12h45 Le samedi de 8h45 à 12h45
<b>Mairie de Valorbiquet</b> Pôle administratif 723 Route d'Orbec la Caplette -Saint-Julien-de-Mailloc 14290 Valorbiquet	Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14H00 à 17H00 Le vendredi de 9H00 à 12H00
<b>Mairie de Belle-Vie-en-Auge</b> 2000 chemin des Deux-Églises - Biéville-Quétiéville 14270 Belle Vie en Auge	Le lundi de 14h00 à 17h00 et Le vendredi de 14h00 à 19h00
<b>Mairie de Lisieux</b> Hôtel de Ville 21 rue Henry Chéron 14107 Lisieux	Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Le dossier d'enquête publique est consultable en version numérique :

- sur le site Internet de l'Agglomération à l'adresse suivante : <https://www.lisieux-normandie.fr/enquete-publique-scot/>
- depuis le registre d'enquête publique dématérialisé à partir du lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6434>

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la personne responsable de l'enquête mentionnée à l'article 3 du présent arrêté, pendant l'enquête publique.

## **ARTICLE 9 : LIEUX ET ADRESSES AUXQUELS LE PUBLIC PEUT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PENDANT LA DUREE DE L'ENQUETE**

Le public peut transmettre ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- A la commission d'enquête publique représentée par un ou plusieurs des membres, aux lieux, jours et heures de permanences précisés à l'article 10 du présent arrêté ;
- Dans les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par la Présidente de la commission d'enquête ou l'un de ses membres, disponibles dans les lieux de permanence mentionnés à l'article 8, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- Dans le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6434>
- Par courrier adressé à la Présidente de la commission d'enquête à l'adresse précisée à l'article 6 du présent arrêté. Les courriers devront lui parvenir au plus tard le 17 octobre 2025 à 16h ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-6434@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6434@registre-dematerialise.fr)

Les observations et propositions du public seront consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé ci-dessus mentionné, et par conséquent visibles par tous.

Les observations et propositions du public seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

## ARTICLE 10 : LIEUX, JOURS ET HEURES OÙ LA COMMISSION D'ENQUÊTE SE TIENDRA A LA DISPOSITION DU PUBLIC POUR RECEVOIR SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS

Dates	Jours	Heures	Lieux
15 septembre 2025	Lundi	15 h – 17 h	<b>Pôle Aménagement de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie</b> 38 rue du Carmel 14100 Lisieux
17 septembre 2025	Mercredi	10 h – 12 h	<b>Mairie de Livarot</b> 11, Place Georges Bisson - Livarot 14140 Livarot-Pays d'Auge
19 septembre 2025	Vendredi	15 h – 17 h	<b>Mairie de Fervaques</b> 172 route de Saint Martin de la Lieue - Fervaques 14140 Livarot-Pays d'Auge
22 septembre 2025	Lundi	15 h – 17 h	<b>Maison France Services d'Orbec</b> 2bis rue de Verdun 14290 Orbec
25 septembre 2025	Jeudi	17 h – 19 h	<b>Mairie de Marolles</b> 6 Place de la Mairie 14100 Marolles
27 septembre 2025	Samedi	10 h – 12 h	<b>Maison France Services de Saint-Pierre-en-Auge</b> Aile Ouest de l'Abbaye 16 rue de l'Abbatiale - Saint-Pierre-sur-Dives 14170 Saint-Pierre-en-Auge
29 septembre 2025	Lundi	16h30 – 18h30	<b>Mairie de Val-de-Vie</b> 30 route des Montgommery 14140 Val-de-Vie
04 octobre 2025	Samedi	10 h – 12 h	<b>Maison France Services de Mézidon Vallée d'Auge</b> Place de la Résistance 12, rue Voltaire - Mézidon-Canon 14270 Mézidon Vallée d'Auge
07 octobre 2025	Mardi	14 h - 16 h	<b>Maison France Services de Cambremer</b> 2, place de la mairie 14340 Cambremer
09 octobre 2025	Jeudi	10 h – 12 h	<b>Mairie de Valorbiquet</b> Pôle administratif 723 Route d'Orbec la Caplette - Saint-Julien-de-Mailloc 14290 Valorbiquet
13 octobre 2025	Lundi	14 h – 16 h	<b>Mairie de Belle-Vie-en-Auge</b> 2000 chemin des Deux-Églises - Biéville-Quétiéville 14270 Belle Vie en Auge
15 octobre 2025	Mercredi	14 h - 16 h	<b>Mairie de Lisieux</b> Bureau des élections - Hôtel de Ville 21 rue Henry Chéron 14107 Lisieux
17 octobre 2025	Vendredi	13 h – 16 h	<b>Pôle Aménagement de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie</b> 38 rue du Carmel 14100 Lisieux



Il est rappelé que toute personne souhaitant rencontrer le commissaire enquêteur présent, peut se rendre à l'une des permanences ci-dessus quelle que soit sa commune de résidence.

## **ARTICLE 11 : PUBLICITE DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

Conformément à l'article R123-11 du code de l'environnement, un avis informant le public de l'organisation de l'enquête publique sera publié dans deux journaux locaux une première fois au moins 15 jours avant le début de l'enquête et une seconde fois dans les huit premiers jours suivants l'ouverture de l'enquête.

Le public est également informé de l'organisation de l'enquête via la publication d'un avis sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie à l'adresse suivante : <https://www.lisieux-normandie.fr/enquete-publique-scot/> et sur le site internet hébergeant le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6434>, au moins 15 jours avant le début de l'enquête,

L'avis d'organisation de l'enquête publique est affiché dans les mairies des 53 communes de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, ainsi qu'au siège de l'enquête publique situé au Pôle Aménagement de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, au moins 15 jours avant le début de l'enquête et pour toute la durée de celle-ci.

## **ARTICLE 12 : CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

A l'expiration du délai d'enquête, les registres sont transmis sans délai à la Présidente de la commission d'enquête, assortis, le cas échéant, des documents annexés par le public. Ces registres papiers seront clos et signés par la Présidente de la commission d'enquête. Le registre dématérialisé sera clos automatiquement le vendredi 17 octobre 2025 à 16h00 précises.

Après clôture des registres d'enquête, la commission d'enquête disposera d'un délai de huit jours pour remettre son procès-verbal de synthèse à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie qui dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

La commission d'enquête remettra son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête publique.

## **ARTICLE 13 : DUREE, LIEUX, AINSI QUE LE SITE INTERNET OU A L'ISSUE DE L'ENQUETE, LE PUBLIC POURRA CONSULTER LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE**

A compter de leur date de remise, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront :

- Mis à disposition du public, pendant un an, au pôle Aménagement de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Publiés sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera adressée à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'à la Préfecture du Calvados, pour y être tenue à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

**ARTICLE 14 :** Le présent arrêté sera :

- Affiché pendant un mois sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie,
- Inséré dans le dossier d'enquête publique,
- Transmis à Monsieur le Préfet du Calvados,
- Transmis à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Caen,

- Transmis à Madame la Présidente et Messieurs les Membres de la commission d'enquête,
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes du périmètre de SCoT Sud Pays d'Auge,

FAIT à Lisieux

Le Président,  
Monsieur François AUBEY

Signé électroniquement le 11/07/2025  
François AUBEY

*François AUBEY*

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Caen.  
Le Tribunal administratif peut être saisi par voie électronique via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

